



DELIBERATION N° 94a/2020/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 46
Nombre de Procuration : 02
Date de la convocation : vendredi 13 novembre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 48
Vote :
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 2

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt novembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

PRESENTS :

**Gilles ADELSON
Monique AZER
Serge BAFU
Julner BELIZAIRE
Dominique BERTONI
Ruth BIDIU CEPRIKA
Pascal BRIQUET
Louis-Mike CALUMEY
Daniel CASTOR
Jean-Victor CASTOR
Jean-Philippe CHAMBRIER
Kenny CHEN-TUNG
Claire CHINON
Albanie CIPPE
Xavier CLERVAUX
Liser CLIFFORD
Yahya DAOUDI
Seedna DELAR
Corine DIMANCHE
Thierry ELIBOX
Eugène EPAILLY
Christian FAUBERT
Teed GASPARD**

**Nestor GOVINDIN
Sandrine JACQUES-GAÏL
Elainne JEAN
Farah KHAN
Patrick LECANTE
Chester LEONCE
Roland LOE-MIE
Phong Michel LY
Mikaël MANCEE (visioconférence)
Yolande MILZINK-CINCINAT
Hélène PAUL
Claude PLENET
Stéphanie PREVOT-BOULARD
Axel RINO
Anne-Michèle ROBINSON
Magali ROBO-CASSILDE
Hélène SERVIUS
Corinne SIGER
Rolande SILEBER
Serge SMOCK
Eliodore TORVIC
Sandra TROCHIMARA
Patricia VICTOR**

ABSENTS REPRESENTES :

Marie-Laure PHINERA-HORTH→procuration à **Axel RINO** ; **Tineffa NAÏSSO**→procuration à **Mikaël MANCE**

ABSENT EXCUSE : Serge FELIX

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 du C.G.C.T

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe dans son article L1411-5, les règles d'élection des membres de la CAO et de jury de concours, qui pour notre EPCI, sont celles relatives aux communes de plus de 3500 habitants.

Vu les dispositions des articles L.1411-5, D.1411-3-4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Délégations de Service Public

Vu l'arrêté préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté de communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération n° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'arrêté préfectoral n°284FOR19 en date du 31 octobre 2019 portant nombre et répartition des sièges entre les communes membres de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) ;

Vu l'élection de M Serge SMOCK à la présidence de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), le vendredi 06 novembre 2020 ;

Vu l'élection des 9 Vice-Présidents et de 3 conseillers communautaires membres du Bureau, constituant avec le Président 13 membres du Bureau ;

Considérant qu'au renouvellement du Conseil Communautaire, l'Assemblée délibérante doit désigner les conseillers communautaires au sein des commissions obligatoires ;

Considérant qu'outre le Président ou son représentant, la Commission Consultative Des Services Publics Locaux (CCSPL) est composée de cinq (5) membres titulaires et de cinq (5) membres suppléants ;

Considérant qu'il est proposé que les membres la Commission Consultative Des Services Publics Locaux (CCSPL) soient les mêmes que ceux désignés pour les commissions de la CAO et de la CDSP car les problématiques traitées étant proches ;

Considérant qu'une liste a été présentée pour la CAO/CDSP et la même liste également pour la CCSPL ;

Considérant qu'après avoir été soumise au vote, cette liste a obtenu la majorité avec 46 voix ;

Entendu le **Rapport N° 94/2020/CACL** du Président de la CACL sur la désignation des conseillers en commissions obligatoires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

I. Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

DÉCIDE de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission consultative des services publics locaux :

- **Membres Titulaires :**

Anne-Michèle ROBINSON
Thierry ELIBOX
Monique AZER
Nestor GOVINDIN
Roland LOE-MIE

- **Membres Suppléants :**

Eliodore TORVIC
Axel RINO
Seedna DELAR
Phong Michel LY
Stéphanie PREVOT-BOULARD

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 20 novembre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

